



A LOCRONAN, ECO-LOTISSEMENT, « LE CLOS DU NÉVET »

vous êtes **MAÎTRE DE VOTRE PROJET**

dans un espace respectueux de l'environnement.

Parcelles de 380 à 680 m²
Commercialisables à l'automne 2012

Renseignements à la mairie : 02.98.51.80.80.



Madame, Monsieur

Si Locronan a conservé son patrimoine architectural, c'est grâce à la volonté des municipalités qui dès le début du 20ème siècle l'ont fait classer puis ont régulièrement veillé au respect des règles. Il y a quelques semaines, nous avons engagé la réalisation d'une **CHARTRE QUALITÉ** pour nous aider à préserver la qualité du patrimoine de Locronan.

Des commerçants, artistes et bailleurs volontaires y sont associés et c'est tous ensemble que nous aurons des résultats ! J'ai participé fin mars à l'assemblée générale des «**PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE**» et j'ai pu constater que notre politique et nos actions étaient parfaitement en phase avec celles des villages participants.

Le 28 juin, Locronan a accueilli l'assemblée générale des «**PETITES CITÉS DE CARACTÈRE DE BRETAGNE**». Là encore nous rejoignons les préoccupations de chacun pour conserver et améliorer l'attractivité des cités en favorisant l'activité économique **toute l'année dans le respect du patrimoine.**

C'est le souhait de la population.

Un rappel : la place de l'église ne peut pas être considérée comme un parking même si à certaines heures il est possible de s'y arrêter.

J'ai aussi cette année, décidé avec le conseil municipal l'assèmentation du régisseur des parkings.

Il a pour mission complémentaire de veiller au respect des règles de stationnement et pourra verbaliser en cas d'infraction.

Bonne saison à tous,

ltron, aotrou

Miret he deus Lokorn he glad a-fet savouriezh a-drugarez da volonte ar c'huzulioù-kêr o doa lakaet ar gumun da vezañ rummet adalek deroù an 20vet kantved hag o deus taolet evezh ingal evit ma vefe doujet d'ar reolennoù. Un nebeud sizhunioù zo hon eus kroget da sevel ur GARTA A GALITE evit skoazellañ ac'ha-nomp da wareziñ kalite glad Lokorn.

Kenwerzhourien, arzourien ha feurmerien mennet a gemer perzh enni hag holl asambles eo hor bo disoc'hoù !

Kemeret em eus perzh en emvod-meur «**KËRIADENNOÙ KAE-RAÑ FRAÑS**» e dibenn miz Meurzh ha gallet em boa gwelet e klote hor politikerezh hag hon oberoù gant re ar c'hêriadennoù a oa war al lec'h.

D'an 28 a viz Mezheven e oa bet degemeret emvod-meur «**KËRIOÙ BIHAN NEUZIET-KAER BREIZH**». Eno c'hoazh e oamp anan gant prederioù pep hini evit mirout ha gwellaat hoal hor c'hêrioù dre harpañ an obererezh armerzhel a-hed ar bloaz en ur zoujañ o glad.

Sed ar pezh o deus c'hoant an dud da gaout.

Dalc'homp soñj : ne c'haller ket sellet ouzh plasenn an iliz evel ur parklec'h ha pa vefe posupl da eurioù zo ober un ehan warni.

Divizet em eus ivez er bloaz-mañ, asambles gant ar c'huzul-kêr, lakaat merour ar parklec'hioù da douiñ.

Teurel evezh ma vo doujet d'ar reolennoù parkañ en deus da eil kefridi ha gallout a raio lakaat telloù-kastiz ma vez torret ar reolennoù.

Hañvezh mat d'an holl,

Le Maire Jean-Luc Engelmann

COMITÉ DE RÉDACTION :

Marguerite Nicolas, Christelle Cariou, Jean-Luc Engelmann, Renée Ribeyre, Jean-Ronan Lautrou.

SOMMAIRE :

- Conseils municipaux
- Urbanisme
- Etat-civil
- Lettre ouverte et sa réponse
- Actualités
- Au fil de Lo

RÉUNION DE CONSEIL DU 19.06.2012

Présents : J-L .ENGELMANN, Maire, M. NICOLAS, E. PIANEZZA, adjoints au Maire, J-R. LAUTROU, J-F. LEGAULT, J-Y. LE QUEAU, J-N. LOUBOUTIN, J. MOULLEC, P. SAUVEUR.

Absents excusés : R. RIBEYRE donne procuration à J-R. LAUTROU. Ch. LECANU donne procuration à M NICOLAS. A. JOUAN (arrivée à 19h00), A. RAISON (arrivé à 18h55) et S. THIBAUT.

RAPPORT 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Le bilan fourni par l'ARS (Agence Régionale de Santé) indique que la qualité de l'eau est bonne. La consommation 2011 est en baisse de 7% par rapport à 2010.

Un abonné domestique, consommant 120 m3, paiera en 2012, abonnement et consommation (tarif du 1er janvier 2012) 212,67€ soit 1,77 le m3, une baisse de 14,89% par rapport à 2011. **Adopté à l'unanimité.**

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ANNE DE BRETAGNE

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION : 1 010 924,00€	
Travaux : 919 022,00€, Honoraires de l'architecte : 91 900,00€	
SUBVENTIONS	
DETR (accord le 10/04/2012)	80 000,00
Région Contrat de Pays (demande en cours d'instruction)	100 000,00
Petites Cités de Caractère (demande en cours d'instruction)	50 000,00
Conseil Général (demande en cours d'instruction)	91 900,00
Réserve parlementaire (demande en cours d'instruction)	100 000,00
FEDER	20 000,00
TOTAL SUBVENTIONS	441 900,00
AUTO-FINANCEMENT	269 024,00
EMPRUNT	300 000,00

Le plan de financement est approuvé à l'unanimité.

COMPÉTENCE EAU : AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROCÈS VERBAUX DE TRANSFERT DES BIENS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la compétence eau a été transférée à Quimper Communauté. Cela signifie également le transfert des comptes. (fonctionnement et investissement).

Il est demandé au conseil municipal de Locronan de clôturer le budget « Eau » au 31/12/2011, d'autoriser le maire à signer les procès verbaux de transfert des biens. **Pour : unanimité.**

RÉGIE DES PARKINGS PAYANTS : AUTORISATION D'INCINÉRATION DE TICKETS CAMPING-CARS PÉRIMÉS

Le montant du prix, parking camping-cars, a été modifié lors de la séance du conseil municipal du 08/12/2009 passant de 4 à 5 €. Il est proposé de faire procéder, par la trésorerie, à l'incinération des anciens tickets du n° 6001 au n° 9000 inclus soit 4,00 € x 3 000 = 12 000,00 €. **Pour : unanimité.**

AVENANT CONTRAT DE TÉLÉPHONIE SFR

Dans le cadre d'un projet de restructuration interne du groupe Vivendi, il va être créé un pôle télécommunication autour de SFR. Il est ainsi projeté de procéder à la fusion absorption de la société SFR par la société VTI. Ce transfert n'entraînera aucune modification dans l'organisation de la prestation.

Il est néanmoins demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer l'avenant contractualisant ces changements. **Pour : unanimité.**

ACHAT D'UN TERRAIN CHEMIN DE BONNE-NOUVELLE

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée n° A 165 d'une surface de 470 m².

l'accès au chantier de rénovation et d'extension de l'école Anne de Bretagne va se faire par le chemin de Bonne Nouvelle.

Ce chemin devra être élargi au niveau de la parcelle 165 pour permettre le passage des camions et engins.

Il paraît intéressant de saisir cette opportunité d'achat qui s'inscrit dans une volonté d'aménager cet espace où la commune possède déjà le terrain à l'entrée du chemin (parcelle A 486).



Une proposition de vente a été émise par l'association Saint Ronan pour un prix de 14 550 €, ce prix correspond à une estimation optimum des Domaines. **Pour : 12 Contre : 1.**

VENTE DU MANOIR DE KERGUENOLE

En 2008 la commune a repris la pleine propriété du Manoir de Kerguénolé. Il est depuis proposé en location à des particuliers ou pour des séminaires. Le constat est l'impossibilité d'amortir les charges de fonctionnement sans compter des travaux d'entretien à prévoir. Aujourd'hui, après plusieurs tentatives d'expositions temporaires et de Locations, il faut reconnaître que le manoir est une charge pour la collectivité.

Les recherches avec l'agence de développement de QCO pour une utilisation des locaux n'ont pas non plus abouti.

Compte tenu des projets de la municipalité et en particulier celui de la sécurisation et de l'embellissement du centre, il faut faire des choix.

Après mûre réflexion, Le maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de mettre en vente le manoir de Kerguénolé.

Après estimation par le service des Domaines, le maire propose une mise en vente avec 15 000 m² de terrain à 620 000 €.

La commune conservera la propriété, du chemin entre la rue St Maurice et la venelle des Templiers et du terrain au dessous du chemin. Les Locronanais gardent leur promenade et la vue exceptionnelle.

Un peu d'histoire :

1907 : construction du manoir

1953 : décès de Charles Daniélou, Mme Daniélou et ses enfants héritent du patrimoine

1963 : achat par M. et Mme Le Gall 100 000 F (Job)

1981 : Mme Ly Sunnaram hérite de la propriété de ses parents

Juillet 1984 : mise en vente de la propriété, deux couples sont acquéreurs prix 500 000 F. La commune souhaite acheter

Février 1985 : après de longues négociations M. et Mme Quéau et M. et Mme Kerbiriou revendent le manoir à la commune 750 000 F

1990 : convention avec le Conseil Général et signature d'un bail pour l'exploitation du manoir.

1991 : installation du conservatoire de l'affiche.

2005 : dissolution du conservatoire de l'affiche.

2008 : la commune reprend la gestion du manoir



RÉUNION DE CONSEIL DU 2 JUILLET 2012

Présents : J-L. Engelmann, Maire ; M. Nicolas, R. Ribeyre , adjointes au Maire, J-R. Lautrou, J-F. Legault, J. Moullec, J-Y. Le Quéau, J-N. Louboutin, A. Raison.

Absents excusés : Ch. Lecanu représenté par J-L Engelmann, E.Pianezza, S. Thibault, A. Jouan, P. Sauveur.

PROGRAMME DE VOIRIE 2012/2015. CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Dans le cadre du plan triennal d'entretien et de modernisation de la voirie, une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises. L'entreprise Le Pape est **retenue par un vote unanime** ; elle a déjà réalisé pour la commune des travaux qui ont donné satisfaction et son prix : 44 388,34€ est le moins élevé.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL pour l'appel à projet sur la GESTION INNOVANTE DES EAUX DE RUISSELLEMENT DE L'ECO LOTISSEMENT « LE CLOS DU NEVET »

Aujourd'hui, **avant l'appel d'offres**, ce poste est estimé à 55 000 €. La subvention pourrait couvrir 40 à 50% du coût. **A l'unanimité**, le conseil demande au maire de solliciter cette subvention.

DIVERS.

L'association des maires et présidents de communautés du Finistère réunie en conseil d'administration « s'inquiète vivement des conséquences pour le département de la mise en redressement judiciaire du groupe Doux souhaite qu'une solution rapide puisse être trouvée et apporte son soutien à tous les hommes et toutes les femmes qui vivent de cette activité agroalimentaire (emplois directs ou induits ».

Le conseil municipal adopte cette motion à l'unanimité.

URBANISME

Permis de construire ou déclaration préalable ? Vérifiez à la mairie si vous devez faire l'une ou l'autre démarche. Une visite impromptue de l'A.B.F. a entraîné récemment l'arrêt d'un chantier. Une partie des travaux réalisés sans autorisation et hors normes a dû être démolie. C'est un coût supplémentaire et une perte de temps facile à éviter !

Permis de construire : M. L. Sollicec, Ménez Kérislay : accord le 22/05/12 (extension d'une maison d'habitation)

Déclaration préalable: Mme G. Laudrin – 14 rue Moal : réfection toiture
Mme S. Horellou – rue du Four : réfection toiture et pose d'une lucarne.
M. Ch. Calvarin – 8 rue des Bruyères : remplacement d'une fenêtre de toit

ETAT CIVIL

Mariage : le 19 mai, Christelle Henrio et François Liebaert.

Décès : le 4 juin, Marie-Renée Gourlan.

Lettre Ouverte de M. Guillaume DAGORN en date du 21 juin 2012.

La décision du Conseil Municipal, à l'unanimité, de mettre en vente le Manoir de Kerguérolé appelle de ma part plusieurs observations :

- Charles DANIELOU a été élu Maire de LOCRONANT il y a 100 ans.

Par la mise en vente de son ancienne propriété, c'est un bien triste hommage qu'elle s'apprête à lui rendre, alors que chacun devrait avoir conscience du rôle éminent qu'il a exercé dans la protection et le classement du patrimoine de la commune.

- La commune a procédé, le 22 février 1985, à l'acquisition de cette propriété dans des conditions exceptionnelles, le Conseil Général et le Conseil Régional ayant considéré qu'il était tout à fait légitime de **faire entrer cette propriété chargée d'histoire dans le patrimoine public**. La céder aujourd'hui constituerait un retour en arrière irréversible.

- Il a été indiqué que le Vice président de Quimper-Communauté, chargé ses affaires économiques, consulté sur la destination éventuelle de la propriété aurait estimé qu'elle conviendrait à la « création d'un commerce de qualité ». Cette orientation ne manque pas de surprendre : l'offre commerciale de la commune est-elle insuffisante ? Dans quel domaine : restauration, magasins de souvenirs ?

A l'occasion des élections municipales de mars 2008, les listes en présence évoquaient dans leurs programmes les pistes suivantes pour l'avenir de cette propriété :

-soit « soutien aux différentes associations ...et mise à leur disposition les salles de Kerguérolé »,

soit « Locronan a besoin de retrouver une vie sociale **et un niveau culturel digne de son histoire : ... revoir pour une utilisation culturelle ou autre de Kerguérolé** ».

Quatre années plus tard, il est permis de s'interroger sur les réflexions menées sur l'utilisation de cette propriété et sur les actions entreprises en vue de permettre à « Locronan de retrouver ce niveau culturel digne de son histoire ».

La commune a créé un service culturel. Mais quelles sont les véritables orientations dans ce domaine. ?

La propriété de Kerguérolé chargée d'histoire, située dans un site remarquable, ne fait-elle pas partie du patrimoine ouvert à tous qu'il convient de sauvegarder ?

-Quelle est la raison exacte de la mise en vente de cette propriété ? S'agit-il d'un déficit d'imagination pour une véritable utilisation culturelle de l'espace ? Ou bien, s'agit-il, comme on peut l'entendre, de boucler le financement du projet de nouvelle école dont l'étude aurait été menée un peu trop vite ?

-A-t-on déjà oublié les dizaines de bénévoles qui, à la suite de Pierre BIROU, de Michel LIDOUREN et Marcel FEREC, ont consacré beaucoup de leur temps à défricher le parc et nettoyer l'intérieur du Manoir afin d'en permettre la restauration ?

Dans l'excellent ouvrage qu'il a consacré à « Charles DANIELOU, itinéraire politique d'un finistérien », l'historien Patrick Gourlay rappelle l'installation à Locronan de celui qui allait devenir Maire de la commune, « à Rosancelin d'abord puis à Kerguérolé où il fit construire en 1907 le Manoir et planter de nombreux arbres, des rhododendrons et des hortensias bleus. »

Il rappelle surtout l'attachement profond de Charles Daniélou à la commune qu'il a administrée pendant 32 ans et ce que celle-ci lui doit.

L'acquisition de cette propriété par la collectivité constituait donc un hommage particulièrement justifié à son action. Souhaitons que Charles DANIELOU reste encore longtemps présent dans « les Mémoires » de la Commune... Et de ses habitants.

Réponse de Jean-Luc ENGELMANN, maire, à la lettre ouverte de Guillaume DAGORN.

Lors de l'étude de l'histoire de l'achat du manoir de Kerguérolé, j'ai été amené à relire les documents et autres rapports de l'époque, cet achat avait suscité beaucoup d'interrogations et de discussions lors des Conseils Municipaux.

Il faut rappeler que c'est par une procédure d'expropriation que la commune l'a acquis. (CM du 06/07/1984)

Lors de la réunion du 20 juin 1984, le Conseil Municipal considérant « *...l'intérêt qu'il y a à mettre cette propriété à la disposition du public et les possibilités d'y réaliser des aménagements à caractère culturel, socio-éducatif ou social, décide de procéder à cette acquisition.* »

Dans le document « **Acquisition de la propriété de Kerguérolé, Le patrimoine local** » daté du 20/12/1984, il est précisé une nouvelle fois que « *ce serait en vue de favoriser les activités culturelles, artistiques ou socio-éducatives conformes à l'histoire et à la vocation de Locronanmais que certes, la commune aura du mal, à elle seule, à y réaliser des projets importants* »

Dès l'achat les difficultés de son utilisation apparaissaient. La suite le prouvera... Le manoir a été acheté le 22 février 1985. Lors du Conseil Municipal du 28 septembre 1990, par un vote avec 8 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention le manoir est mis à la disposition du Conseil Général qui y crée le Conservatoire de l'Affiche, **par une convention passée pour une durée de trente ans. A cette date, le manoir n'avait toujours pas été mis à la disposition, ni des habitants ni des associations.**

En 2005, le Conservatoire de l'Affiche est fermé.

Le 03 juin 2008, la nouvelle municipalité reprend la gestion du manoir et le met enfin à disposition des associations pour des expositions et en location pour des fêtes familiales (après quelques travaux d'agencement de cuisine et phoniques)

Ainsi, 23 années après son achat le manoir était enfin mis à disposition des habitants et des associations mais après quatre années d'utilisation on ne peut faire que les constatations suivantes : surface utile par niveau trop petite (70 m²) non adaptée pour des cérémonies, excentré du bourg et surtout difficile d'accès pour les personnes âgées, impossibilité d'utilisation des étages pour le public (normes), coût de chauffage élevé, coût d'entretien à prévoir important et surtout construction de la salle Ti Lokorn à la disposition des associations et des habitants. Ce bâtiment ayant des charges de fonctionnement élevées, **il est de notre responsabilité de ne pas multiplier les dépenses publiques.** Ce bilan a conduit, après réflexion, à un vote unanime du Conseil Municipal pour décider de la mise en vente du manoir.

Le projet de l'école Anne de Bretagne a été **sérieusement** étudié par la municipalité, en **concertation** avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves. **Une école de qualité c'est la vie du village toute l'année.**

A ce jour, le descriptif des travaux est fait, les demandes de subventions sont en cours. Monsieur Dagorn en tant qu'ancien Maire devrait savoir que les différentes étapes d'un projet doivent être respectées afin d'arriver à la décision finale de lancement des travaux en toute connaissance de cause et surtout en toute maîtrise.

La participation financière de la commune est entièrement budgétée à ce jour et n'a donc aucunement besoin de la vente de Kerguérolé. Le plan de financement a été voté à l'unanimité au dernier Conseil Municipal.

Afin d'éviter d'émettre des doutes inutiles sur ces questions je suis tout à fait disponible pour expliquer tous les détails à tout administré de Locronan qui le souhaite.

En matière de culture, d'animations, de cohésion sociale, la municipalité actuelle n'a pas à rougir de ses résultats. Lorsque l'on voit les différentes activités, la réussite des manifestations, je ne citerai que la dernière en date de la Fête de la St Jean, on ne peut qu'être satisfait en se disant, il fait bon vivre à Locronan.

Mais il faut également se tourner vers l'avenir, et bien que naturellement Locronan possède un exceptionnel héritage du passé, notre ville doit également s'embellir afin de continuer à vivre, les habitants et les visiteurs le méritent.

Une étude d'un projet d'embellissement, de sécurisation et d'accessibilité du bourg est en cours : aménagement de l'entrée ouest, sécurisation de la rue du Prieuré, aménagement place de la Mairie, rue de la Montagne, circulation des piétons, etc....

C'est pour Locronan un vrai besoin aujourd'hui.

Cela ne nous empêche pas de reconnaître que d'autres avant nous ont œuvré pour nous permettre de vivre aujourd'hui dans l'un des plus beaux villages de France.

Charles Danielou a fait quelque chose de considérable en faisant classer en tant que monuments historiques la Place et ses maisons. **D'autres après lui ont continué son action....** Charles Danielou a aussi créé le musée, nous y attachons beaucoup d'importance et veillons à améliorer son aspect, son entretien et sa fréquentation.

En mettant en vente ce manoir nous ne détruisons rien et certainement pas l'Histoire qui y est attachée.



Le 19 juin c'était la sortie organisée par la section « Jeudi Loisirs » de l'association Ti ar Sonj. Ils étaient 29 participants.

(Photo prise au cours de la « croisière » très appréciée sur le Blavet).

Chaque commune de QCO organise sa soirée de l'environnement. Le 1er juin, c'était à Locronan où 360 marcheurs, (quel succès !) ont suivi les sentiers repérés et défrichés par des bénévoles. Merci aux organisateurs et accompagnateurs et à ceux qui au retour ont servi crêpes et cidre appréciés de tous.



PETITES CITÉS DE CARACTÈRE

L'assemblée générale s'est tenue à Locronan le 28 juin. C'était une occasion pour présenter et faire découvrir Locronan et aussi connaître le ressenti des 80 visiteurs à l'œil exercé, ils ont souvent des préoccupations très proches des nôtres pour préserver leur village.

Gour'hemennoù d'an holl re o deus labouret start evit degemer an darvoud-mañ 'ba Lokorn.
Bravo à tous ceux qui ont œuvré à ce bel accueil de la Redadeg à Locronan. Kenavo Anne Gouérou



La fête de la musique menée de main de maître par Jacqueline Moullec a connu un très sympathique succès malgré les mauvaises conditions météo.

Un repli stratégique s'est très vite imposé et spectateurs et musiciens, très proches, ont vécu une soirée dans une ambiance très chaleureuse. Chacun, à son tour pouvait chanter ou jouer d'un instrument



Vendredi 22 juin : abattage de l'arbre de mai au soleil devant un public très admiratif de la technique de coupe !



AU FIL DE Locronan

- **Dimanche 8 juillet La Troménie**
- **du 3 juillet au 28 août, tous les mardis à 21h « MUSIQUE AUX ÉTOILES », (les programmes sont à votre disposition à l'Office de tourisme et dans les commerces de Locronan.**
- **du 10 juillet au 23 août Les mardis et jeudis à 15h (OFFICE DE TOURISME)**

VISITE GUIDÉE DU CENTRE HISTORIQUE 2€/5€

- **Mercredi 11 juillet BROCANTE**
- **du 12 juillet au 23 août tous Les jeudis, , dès 19h « MARCHES AUX ÉTOILES »**
- **Vendredi 13 juillet, 21h - Espace Ti Lokorn- Entrée libre BAL POPULAIRE**
- **Mercredi 8 août BROCANTE**

ALSH DU 9 JUILLET AU 31 AOÛT Il reste quelques places pour les 3/12 ans à l'école Yves Tanguy
Tous renseignements au 02.98.91.75.93. ou au 06.11.40.38.04.

FORUM DES ASSOCIATIONS LE 8 SEPTEMBRE À TI LOKORN DE 10H À 13 H .
TI AR SOÑJ propose **2 nouvelles activités, le hip hop et le cirque**

LES SACS JAUNES

Depuis mi-juin, des agents ont été mandaté par QCO pour livrer des rouleaux de sacs jaunes chez les particuliers. Il est donc inutile de vous présenter à l'accueil de la mairie pour en demander..

LOCRONAN est en cours de livraison. En cas de besoin vous pouvez appeler le 02 98 98 89 58.

LES SACS JAUNES SONT RAMASSÉS LE LUNDI MATIN.

LES BOÎTES À LETTRES

Y inscrire le **nom** et aussi le **n°** s'il existe, permet à un facteur remplaçant de déposer le courrier sans difficulté. Le MAG magazine d'information de QCO est très mal distribué à Locronan et l'une des raisons est l'absence de boîte ou la difficulté à les repérer

Certaines boîtes sont discrètement et esthétiquement intégrées dans la maçonnerie, en y ajoutant **le nom et le N° le repérage est immédiat !** Pensez-y ! Merci

Horaires d'ouverture de la mairie

	L	M	M	J	V	S
Matin	x	10h à 12 h				
Après-midi	14 à 17 h		x	14 h à 17h		x

Le maire Jean-Luc Engelmann et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Christian Lecanu (Finances, juridique, économie locale et touristique)

Marguerite Nicolas (Information et Communication)

Erwan Pianezza (Tourisme, culture, animations et relations associations culturelles)

Renée Ribeyre (Affaires scolaires, sociales, sportives et associatives)

mairiedelocronan@wanadoo.fr

<http://www.villedelocronan.fr>

Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

ALSH : Séverine Rannou au 02.98.51.80.75.
et ou : animculture@villedelocronan.fr

Office du tourisme : www.locronan.org Courriel : office.tourisme.locronan@orange.fr. tél : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : mercredi : 17h-19h, samedi : 14h-15h30.

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97 www.tiarsoñj.org

A.D.M.R. Plogonnec : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.. Vos contacts à Locronan :

M-F. Bertho 02.98.91.76.59. et A. Jouan 02.98.70.30.69.

Déchèteries : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h 12 h 14 h 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.

Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, le samedi 9 h-12 h, 14h—18 h

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18, **Gendarmerie :** 17

Taxi : 02.98.91.83.50. / 06.82.82.56.56. **conventionné C.P.A.M.)**

Horaires d'ouverture de la poste

	L	M	M	J	V	S
Matin	X	10h30 à 11h45	10h30 à 12h			
Après-midi	14h à 15h30		X	14h à 15h30		X